

11.14

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 MAI 2024

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 mars 2024
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 36/2024 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la reprise et le traitement des archives communales
6. Préavis No 37/2024 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 980'000 pour la réfection du Chemin des Pierres et de la conduite d'adduction des sources d'Etagnières, ainsi que les travaux d'équipement pour le refuge forestier cantonal
7. Election d'un(e) suppléant(e) pour la Commission des finances
8. Election d'un(e) suppléant(e) pour la Commission environnement et énergie
9. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité et le public.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

M. Loïc Ansermoz, Secrétaire, étant absent, c'est Mme Patrizia Fiscalini, Secrétaire suppléante, qui le remplace durant la séance.

1. Appel

Présents : 42

Excusés : 12

Absents : 1

2. Procès-verbal de la séance du 12 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024, approuvé par le Bureau le 20 mars 2024, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité, et plus spécialement MM. Witzig et Bouhedja, pour la visite avant séance de notre immeuble de Belle-Vue, récemment transformé. C'est une belle initiative nous permettant de voir la réalisation concrète de ce projet de valorisation de notre bien communal.

Le 24 mars 2024, faisant suite à son élection en qualité de deuxième Vice-président du Conseil communal, M. Benjamin Mathey nous a transmis sa démission avec effet immédiat de la Commission environnement et énergie, ainsi que sa démission de la Commission des finances au 7 mai. Comme vous l'avez vu à l'ordre du jour, nous procéderons à l'élection d'un nouveau suppléant pour chacune desdites commissions en fin de séance.

Samedi 23 mars a eu lieu le traditionnel coup de balai printanier avec une très belle participation des Cacatchoux qui ont fait un travail remarquable dont le détail vous sera probablement donné lors des communications de la Municipalité.

Beau temps, super ambiance. Un seul regret, la faible implication des Conseillères et Conseillers lors de cette journée. Sans donner de chiffres, je vous dirai simplement que les municipaux étaient plus nombreux que les Conseillers... pas forcément un super signal pour donner l'exemple au reste de la population.

Sur ce coup-là, je ne peux pas vous féliciter mais je suis persuadé que vous ferez mieux la prochaine fois.

Samedi 4 mai, la Municipalité a organisé la traditionnelle broche à l'attention des nouveaux habitants. C'est dans une ambiance conviviale que les autorités communales et les diverses sociétés locales ont pu se présenter aux nouveaux Cacatchoux qui se sont montrés ravis de l'accueil qui leur a été réservé à cette occasion.

Sur demande de la Municipalité, le Bureau du Conseil a procédé aux nominations des commissions suivantes :

- Commission concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la production d'électricité sur les toits communaux :
Le Bureau a décidé de nommer la Commission environnement et énergie pour traiter de ce préavis dont le sujet est en parfaite adéquation avec le but de cette commission thématique. Vu la récente démission de M. Mathey, son Président, le Bureau a nommé Mme Joanne Kobel-Dubail comme convocatrice - charge à cette Commission de s'organiser pour nous transmettre le nom de la nouvelle personne qui la présidera désormais.
- Commission concernant la modification des statuts du SDIS Haut-Talent :
 - o Convocatrice : Mme Rosemarie Jenni
 - o Membres : Mme Sophie Brunner et MM. Charly Dind, André Philipona et Claude Vuilleumier

Notre prochaine séance du Conseil communal aura lieu le mardi 18 juin 2024 avec notamment le rapport de gestion à l'ordre du jour.

Pour ce qui est de la vie associative de notre commune, je vous renvoie à l'agenda des loisirs figurant sur le site communal mais peu de choses sont prévues avant notre prochaine séance, ce qui vous laissera un peu de temps pour la lecture des nombreux documents liés au rapport de gestion qui vous seront soumis à cette occasion.

Ne vous inquiétez pas, de nombreuses manifestations suivront cet été avec, en point d'orgue, la réception du Président du Grand Conseil le mardi 3 septembre.

A cet effet, je vous rappelle que le comité de fête présidé par M. Vincent Rey recherche pour l'occasion des volontaires, motivés et dynamiques, pour marquer d'une pierre blanche cette journée toute particulière, tant pour notre commune que pour notre Syndic et député, Jean-François Thuillard.

N'hésitez donc pas à contribuer à la réussite de cette journée en vous annonçant auprès de Mme Jessica Witzig, responsable des bénévoles. Celle-ci vous attend en fin de séance avec son légendaire sourire pour prendre vos inscriptions ! »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 36/2024 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la reprise et le traitement des archives communales

Mme N. Cachelin donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : lors de la séance du 23 avril 2024, la Commission a bénéficié de nombreuses explications de la part de MM. Jean-François Thuillard (Syndic) et Michel Soutter (Secrétaire municipal) sur le projet et a eu l'occasion de leur faire part de ses remarques et interrogations. Une bonne documentation lui avait été remise en amont et elle a également pu visiter le local des archives.

La Commission soutient l'objet du préavis pour la demande de crédit extrabudgétaire pour la reprise et le traitement des archives communales pour se mettre en conformité avec le règlement d'application de la loi sur l'archivage (LArch) et son règlement d'application (RLArch) du 14 juin 2011.

La gestion documentaire et archivistique est :

- une aide à la conduite ordonnée et efficace des affaires ;
- un gain de temps ;
- une aide à la décision ;
- une réponse aux exigences légales et réglementaires (en particulier : loi vaudoise sur l'archivage du 1^{er} janvier 2012) ;
- une préservation de la mémoire de l'organisme

Elle est importante pour le bon fonctionnement de notre commune.

La question d'un archivage électronique qui permettrait de ne plus avoir de papier et tout ce que cela implique a été soulevée, mais à ce jour, aucun outil d'archivage électronique pérenne agréé par le Canton n'est disponible. Les ACV sont en train d'étudier des solutions. Ceci n'est donc pas encore d'actualité.

Il a également été relevé qu'il n'est pas possible de confier ce travail au personnel communal, un archiviste de métier est nécessaire pour l'analyse des documents et l'application des règles.

Concernant le local des archives, des mesures d'adaptation du local ont été prises dès le rapport reçu.

Il faut également prendre en compte qu'une fois la mise à niveau de l'archivage réalisée, il sera nécessaire, voire souhaitable de continuer de suivre régulièrement l'archivage courant. Cette gestion des archives coûterait environ CHF 8'000.00 par an, évaluation dépendant du volume réellement traité sur l'année et donc susceptible de fluctuer.

La société Pro Archives SA sera certainement mandatée par la Commune. Après étude du marché, deux entreprises agréées par les ACV ont été retenues, les deux sont venues une demi-journée sur place. Les constats et les offres sont très proches. L'offre de la mieux-disante a été utilisée pour rédiger le préavis. Aucun mandat n'a été attribué à ce jour. Il est à noter que ces entreprises ont chacune plusieurs dizaines de communes vaudoises dans leur clientèle.

Nous remercions toutes les personnes chargées de cet énorme travail pour leur sérieux et l'application qu'ils ont fournis et fournissent encore. Particulièrement M. Soutter qui s'est attelé à cette tâche dès son engagement.

La Commission recommande au Conseil communal :

- d'autoriser la Municipalité à réaliser la reprise et le traitement des archives communales ;
- d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 55'000.00 sous réserve que la Commission des finances valide cette dépense ;
- de financer cette dépense au moyen des liquidités courantes.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : lors de la séance du 22 avril 2024, M. Jean-François Thuillard, Syndic en charge du dossier, a répondu aux questions de la Commission.

La Commission s'est inquiétée de l'archivage des documents informatiques. Il n'y a, pour l'heure, aucun document sous forme uniquement informatique hormis les factures scannées et conservées dans le logiciel de comptabilité. Les documents dignes de figurer dans les archives communales existent tous sous forme papier.

La Commission a pris acte que :

- l'impact sur les comptes de fonctionnement sera une charge de CHF 55'000.00 répartie sur 3 ans ;
- ce montant sera financé avec les liquidités courantes.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, en acceptant ce préavis tel que présenté :

- autorisent la Municipalité à réaliser la reprise et le traitement des archives communales ;
- accordent le crédit extrabudgétaire de CHF 55'000.00 ;
- autorisent la Municipalité à financer cette dépense au moyen des liquidités courantes.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 36/2024 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à réaliser la reprise et le traitement des archives communales ;
- 2) d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 55'000.00 ;
- 3) de financer cette dépense au moyen des liquidités courantes.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 37/2024 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 980'000 pour la réfection du Chemin des Pierres et de la conduite d'adduction des sources d'Etagnières, ainsi que les travaux d'équipement pour le refuge forestier cantonal

Mme V. Chassot-Vittoz donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : lors de la séance avec M. Philippe Heller, Municipal en charge des travaux, la Commission a bénéficié de nombreuses explications sur le projet et a eu l'occasion de lui faire part de ses remarques et interrogations.

La Commission soutient l'objet du préavis pour la réfection du Chemin des Pierres. En l'état, ce chemin est dangereux. Afin de maintenir cet axe routier, il lui semble important d'exécuter les travaux proposés dans ce préavis, faute de quoi cet axe pourrait disparaître à moyen terme. La solution proposée par le présent préavis lui semble adaptée et conforme aux différentes exigences.

La Commission a néanmoins soulevé deux points, à savoir :

- la pose d'une conduite de tuyau d'adduction de 120 mm en lieu et place du 100 mm tel que proposé ;
- le maintien de la restriction aux véhicules de moins de 3.5 tonnes, ceci afin d'éviter une détérioration précoce de la chaussée.

En conclusion, après avoir pris connaissance du préavis, la Commission vous recommande de l'approuver tel que présenté, sous réserve du rapport de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : lors de la séance du 22 avril 2024, M. Philippe Heller, Municipal en charge du dossier, a répondu aux questions de la Commission. Hors séance, M. Jean-Louis Meylan a précisé que les travaux liés aux investissements dans les domaines affectés (déchets, eau, épuration) sont exemptés de la TVA.

La Commission a pris acte que :

- l'impôt préalable (TVA) d'environ CHF 4'700.00 sur le montant des travaux à charge du dicastère EAU sera porté en déduction de l'investissement ;
- les montants refacturés au Centre Forestier du Budron d'environ CHF 132'000.00 seront également portés en déduction de l'investissement ;
- la partie de cet investissement à charge des routes sera amortie linéairement sur 30 ans, celle à charge du dicastère EAU sur une durée de 60 ans ;

- un montant de CHF 350'000.00 sera prélevé sur la réserve « Travaux d'aménagements routiers » ;
- la charge d'amortissement annuelle du solde de l'investissement s'élèvera à CHF 15'555.00 pour une durée de 30 ans, puis à CHF 890.00 pour les 30 années suivantes ;
- la charge d'intérêts prévisible pour le premier exercice sera d'environ CHF 19'600.00.

Compte tenu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements annexé au préavis No 33/2023 (Budget 2024) à hauteur de CHF 800'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, en acceptant ce préavis tel que présenté :

- autorisent la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du Chemin des Pierres et de la conduite d'adduction des sources d'Etagnières, ainsi que les travaux d'équipement pour le refuge forestier cantonal ;
- accordent le crédit d'investissement de CHF 980'000.00 ;
- autorisent la Municipalité à prélever CHF 350'000.00 à la réserve « Travaux d'aménagements routiers » ;
- autorisent la Municipalité à financer cet investissement au moyen d'un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. C. Débieux demande quelle est la réponse de la Municipalité s'agissant du diamètre des tuyaux, évoqué par la Commission ad hoc, et demande s'il est envisageable de mettre une limite de vitesse et/ou de tonnage sur le Chemin des Pierres.

M. Ph. Heller répond que la Municipalité va examiner l'opportunité d'augmenter le diamètre des tuyaux et le faire durant la réalisation des travaux si cela est pertinent. S'agissant des limitations, la route convient bien pour un trafic léger normal et pour un trafic forestier lourd ponctuel mais la Municipalité ne peut pas s'engager car le domaine routier est extrêmement réglementé et il est compliqué de mettre une limitation.

M. J.-F. Thuillard ajoute qu'une limitation de la vitesse n'est actuellement pas faisable car il faut en démontrer la nécessité. Il explique que la Municipalité présente un projet complet (crédit d'étude et crédit de réalisation) pour avoir les arguments nécessaires pour exproprier le Canton et devenir ainsi propriétaire de cette route, ce qui permettra ensuite de se pencher sur des limitations. Si la commune ne fait rien, le Canton pourrait décider de fermer cette route dans quelques années, ce qui serait dommageable.

M. C. Vuilleumier demande si nous allons financer une route qui ne nous appartient pas.

M. Ph. Heller répond qu'à ce jour nous ne sommes pas entièrement propriétaires, la route se situant sur deux parcelles, une appartenant à la commune (1/3) et une appartenant au Canton (2/3). Comme indiqué dans le préavis, il faut acheter cette parcelle, puis la morceler afin de créer une parcelle de domaine public pour la route.

M. J.-F. Thuillard confirme que la commune ne fera aucun investissement pour la réfection avant de devenir propriétaire de la route.

M. J. Dubois demande si la fondation de la route est suffisante et, si ce n'est pas le cas, s'il faut refaire l'entier de la route et pas uniquement la surface.

M. Ph. Heller répond que des sondages ont déjà été effectués il y a quelques années par l'entreprise ERTEC SA, qui avait fait des prélèvements. Le préavis tient compte du résultat de ces sondages.

M. D. Freymond constate que le passage de poids lourds représente environ 7% du trafic, ce qui est élevé.

M. A. Bouhedja confirme que la commune a fait la même réflexion. Aujourd'hui cette route est proposée par les GPS et la commune aimerait la déclasser pour que ce ne soit plus le cas.

M. C. Vuilleumier demande s'il est possible de régler ce problème en autorisant le passage uniquement aux habitants de Froideville avec l'indication « bordiers autorisés ».

M. Ph. Heller répond qu'il n'y a pas de bordiers sur ce chemin, sous réserve peut-être des utilisateurs du refuge forestier, et que la limitation « bordiers autorisés » empêcherait l'accès à tout le monde. La Municipalité continue de réfléchir à cette question.

M. J.-F. Thuillard ajoute qu'en matière de restrictions de circulation, il faut faire attention aux conséquences pour les usagers des autres communes, notamment les communes limitrophes, et éviter un « effet boomerang » de leur part.

Mme S. Leuthold propose de renommer la rue jusqu'au centre du village si cela permet la limitation « bordiers autorisés ».

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 37/2024 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du Chemin des Pierres et de la conduite d'adduction des sources d'Etagnières, ainsi que les travaux d'équipement pour le refuge forestier cantonal ;
- 2) d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 980'000.00 ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 350'000.00 sur la réserve pour travaux d'aménagements routiers ;
- 4) d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier, si nécessaire, aux meilleures conditions du moment.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Election d'un(e) suppléant(e) pour la Commission des finances

M. Benjamin Mathey a souhaité se retirer de la Commission des finances en raison de son élection à la fonction de deuxième Vice-président du Conseil communal. Suite à ce départ, M. Jean-Luc Stadler est devenu membre de la Commission des finances et Mme Jessica Witzig première suppléante. Il est donc nécessaire de nommer un(e) deuxième suppléant(e) pour cette commission.

M. Y. Grosclaude propose la candidature de Floriane Martin, qui accepte sa candidature.

Mme F. Martin est élue tacitement et par acclamation.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

8. Election d'un(e) suppléant(e) pour la Commission environnement et énergie

M. Benjamin Mathey a souhaité se retirer de la Commission environnement et énergie en raison de son élection à la fonction de deuxième Vice-président du Conseil communal. Suite à ce départ, Mme Patrizia Fiscalini est devenue membre de la Commission environnement et énergie et M. Adrien Waelti premier suppléant. Il est donc nécessaire de nommer un(e) deuxième suppléant(e) pour cette commission.

Mme I. Reiss propose sa candidature.

Mme I. Reiss est élue tacitement et par acclamation.

Le Président prie M. Soutter de mettre à jour la liste des commissions figurant sur le site de la commune.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

9. Propositions individuelles et divers

M. Y. Grosclaude demande s'il est possible de modifier la position des places de parc de l'ancienne Raiffeisen car les piétons doivent parfois marcher sur la route quand des voitures y sont garées.

M. A. Bouhedja explique qu'un projet est en cours d'étude concernant l'entier de la commune, ayant pour but de simplifier les règles de stationnement et de faire un bilan complet de l'ensemble des places privées et publiques attribuées. Le projet sera ensuite proposé au Conseil communal.

M. Y. Betticher fait la publicité de la manifestation Run2Aid 24H qui aura lieu au refuge de Villars-Mendraz du 25 au 26 mai pour soutenir l'association Différences Solidaires, qui permet à des personnes en situation de handicap de faire des activités sportives adaptées durant les quatre saisons. Il s'agit d'une course solidaire, lors de laquelle les participants ont la possibilité de réaliser une ou plusieurs boucles, chaque participant versant CHF 1.00 par km effectué. La course se déroule sur 24 heures avec un départ à 14h le 25 mai.

M. Y. Grosclaude a remarqué que la façade coté route du bâtiment scolaire du Tilleul est passablement abîmée.

M. J.-F. Thuillard répond que les travaux sont prévus pour cette année et espère qu'ils seront terminés avant le 3 septembre.

M. Ph. Weibel aimerait connaître les statistiques du « Coup de balai » du 23 mars.

M. Ph. Heller répond que 75 personnes s'étaient inscrites et ont ramassé 205 kg de déchets, contre 135 kg en 2023.

M. C. Vuilleumier demande si la Municipalité a réfléchi à la possibilité de créer des nouveaux captages des eaux des sources.

M. Ph. Heller explique que la réfection du Chemin des Pierres prévoit la protection du côté sud-ouest pour empêcher les eaux de ruissellement de la route de contaminer les sources voisines.

Un projet de légalisation des sources est en cours d'achèvement, qui montre que des sources pourraient être mieux exploitées à cet endroit.

Un autre projet en cours concerne le captage des sources du Bucly, à gauche du Chemin des Pierres juste à la sortie du village. Des analyses sont menées concernant la quantité (bonne) et la qualité (très bonne) de ces eaux.

Enfin, la Municipalité est en discussion avec Lausanne concernant l'utilisation des sources que Lausanne possède sur le territoire de notre commune mais sans les utiliser.

Mme V. Chasso Vittoz a constaté que lors des derniers travaux au giratoire, la signalisation était très peu claire, ce qui a provoqué pas mal de confusion chez les automobilistes.

M. Ph. Heller explique que les travaux routiers et le transit sont réalisés avec l'autorisation de la DGMR. Cette dernière applique le principe suivant : pour le trafic de transit elle met en place des indications et des déviations mais pour le trafic local elle est d'avis que les habitants connaissent les routes. La Municipalité était consciente de ces problèmes mais n'avait pas d'alternatives au vu des routes existantes dans le village.

M. L. Gattlen affirme que les travaux organisés par la DGMR bloquent l'accès à la maison de Mme Ellen Müller et demande si le problème a été discuté et/ou résolu.

M. Ph. Heller répond que la maison en question se trouve en plein milieu du chantier mais que la DGMR a pris contact avec Mme Müller pour lui laisser l'accès pendant les travaux, sous réserve du temps nécessaire à la pose de l'enrobé.

M. C. Débieux indique que lors des portes ouvertes du SDIS il y a deux ans il était question de la vétusté du bâtiment et demande ce qu'il en est actuellement.

M. P.-A. Witzig répond qu'une discussion avait eu lieu pour déplacer cette caserne mais ce projet est actuellement en stand-by et rien ne bougera dans les deux ou trois prochaines années.

M. L. Gattlen a remarqué des stickers sur le sol concernant les eaux claires et demande plus d'informations à ce sujet.

M. Ph. Heller explique que la VSA (Verband Schweizer Abwasser- und Gewässerschutzfachleute / Association suisse des professionnels de la protection des eaux) a développé il y a quelques années ces plaquettes à poser près des grilles sur les routes pour sensibiliser les gens à la protection des cours d'eau. La Municipalité a constaté à plusieurs reprises que des personnes déversaient le contenu des seaux de peinture dans les grilles. Elle a donc acheté 10 plaquettes pour faire un test, notamment pour savoir si elles résistent à la neige et au déneigement.

M. M.-H. Schwab demande s'il y a des résultats concernant l'éclairage de nuit et si la commune a reçu des remarques à ce propos.

M. Ph. Heller répond qu'il n'y a pas encore de bilan et que la seule remarque reçue est que certaines lumières ne sont pas allumées à l'arrivée du dernier bus.

Mme V. Chasso-Vittoz raconte qu'en été les enfants utilisent les sacs jaunes mis à disposition des propriétaires de chiens comme bombes à eau près de la fontaine du Rossy et demande s'il est possible de ne pas mettre de sacs à cet endroit en été pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans la fontaine ou par terre.

M. Ph. Heller prend note de cette remarque et regardera avec la voirie s'il est possible de ne pas mettre de sacs, voire de déplacer cette poubelle.

M. O. Martin ajoute qu'on pourrait publier dans le journal qu'il ne faut pas jeter ces sacs dans les champs une fois qu'ils sont pleins.

M. J. Abt remarque que les places de parc devant le Centre œcuménique sont souvent utilisées le soir et demande si cela est normal.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il y a parfois des gens qui laissent leur voiture devant le bâtiment lorsqu'ils y sont mais qu'il faudrait normalement dans tous les cas utiliser le parking devant le foyer de la salle de gym. Des contrôles pourraient être organisés.

M. A. Bouhedja prend également acte de cette remarque et sensibilisera les usagers qui louent le Centre œcuménique. Il précise que le parking du foyer fait l'objet d'une mise à ban et que les utilisateurs devraient donc se garer sur le parking de l'école.

M. D. Freymond indique qu'il faudrait contrôler entre 19 et 20 heures.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention et lève la séance à 21h11.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Glur

Loïc Ansermoz



Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 29 mai 2024

Communications au Conseil communal

Séance du 7 mai 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Formation de fontainier

M. Frédéric Desponds a réussi sa formation de fontainier, délivrée par l'Association professionnelle des distributeurs de gaz, d'eau et de chaleur à distance. Nous le félicitons pour son engagement et la réussite de ses examens. Ses nouvelles connaissances lui permettront d'assurer au mieux l'exploitation, l'entretien et la surveillance de l'approvisionnement en eau potable de notre Commune.

2. Préavis « Patinoire saisonnière »

Lors de la présentation de la situation sur la saison de notre patinoire lors du Conseil de mars, nous vous avons proposé de présenter un préavis sur le futur de cette installation au Conseil de mai. La Municipalité préférerait attendre d'avoir le bouclage des comptes communaux 2023 avant de venir vers vous avec une proposition. Ce préavis, après avoir été traité par la commission ad hoc et la CoFin, sera en principe, à l'ordre du jour du Conseil de juin.

3. Travaux route de Lausanne

Les travaux de réfection de la RC 546, menés par la DGMR, ont commencé le lundi 22 avril sous une petite neige hivernale ! Divisée en deux parties, la première étape comprend le tronçon depuis le bas du chemin de Montaney jusqu'à l'entrée du village. Ces travaux devraient durer environ deux mois et demi. La circulation est déviée par le centre du village. La seconde étape comprend le tronçon entre la sortie de la forêt du Bois d'Archens et le bas de Montaney. Cette étape sera réalisée sous feu, en alternance pour les deux voies de circulation. Elle devrait durer environ un mois et demi. Au total, les travaux devraient être terminés entre mi et fin août. Si nécessaire, la couche finale de roulement sera posée après le 3 septembre. Les infrastructures souterraines (eau, évacuation des eaux, électricité, éclairage public) sont traitées sur l'ensemble du tronçon en même temps. La Commune a profité de l'occasion pour refaire une importante conduite d'eaux usées située à proximité du chemin de la Croix. Le trottoir entre le chemin de Montaney et la déchèterie, subventionné à 50% par la DGMR, sera également réalisé lors de ces travaux.

4. eBill

Depuis le 1^{er} mai 2024, il est possible de payer les factures envoyées par l'administration communale directement en ligne via le service eBill. Ce service vous permet de recevoir vos factures au format électronique (PDF) et présaisies dans votre portail e-banking. Après avoir contrôlé son contenu, d'un simple clic vous libérez le paiement. Simple, sûr et respectueux de l'environnement ! Vous trouverez plus d'informations sur le site de la Commune.

5. Spectacle scolaire

Une fois de plus, sous la direction de Mme Catherine Tencalla, les enseignantes et enseignants mettent en place un nouveau spectacle scolaire s'intitulant « *Les quatre saisons* », pour le plus grand bonheur de nos élèves.

La Municipalité s'est proposée, comme lors des dernières éditions, de tenir la buvette au foyer de notre salle de gym lors des 6 représentations, du vendredi 21 juin au jeudi 27 juin. Aucun représentant de la Municipalité ne sera présent les lundi 24 et mardi 25 juin, pour raisons de séance et d'élection cantonale.

Nous vous proposons une liste de présences afin de la compléter pour ces 6 spectacles. D'ores et déjà merci de votre disponibilité.

6. Soirée entreprises - agriculteurs

Le 25 avril, la Municipalité a invité les quelque 120 entreprises recensées sur notre territoire ainsi que les agriculteurs à une séance d'information sur l'économie, l'énergie et l'agriculture locales et régionales. Les invités orateurs étaient l'Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV), et Lausanne Région. Nous remercions M. Flückiger, secrétaire général, M. Giddey, président de la commission économie, M. Giger pour l'énergie-environnement et M. Sonderegger pour l'agriculture pour la présentation de l'ARGdV. Pour Lausanne Région, M. Mermod, chef de projets.

Notre collègue Philippe Heller a apporté un complément sur la vision et les actions prévues par la Municipalité en termes d'énergie. Nous remercions la quarantaine de personnes qui ont accepté notre invitation.

7. Group-it

La soirée du 2 mai a vu le lancement à Froideville du projet intercommunal « Group-it » par une séance d'information publique. Devant une centaine de personnes, le professeur Stéphane Genoud a développé un exposé très didactique sur le besoin d'autoproduction d'énergie électrique. Il a également exposé les prochaines étapes qui composent l'accompagnement des privés pour la pose de panneaux photovoltaïques sur notre commune. La soirée a ainsi compris une heure d'exposé, une heure de questions-réponses... et une bonne heure de verrée !

8. Conseil d'établissement de l'EPS / Cugy (CET) - Disponibilité

Suite à la démission avec effet immédiat de notre dernier représentant au sein du Conseil d'établissement dans le quart "organisations", nous sommes à la recherche d'une ou un candidat souhaitant représenter fièrement notre Commune.

Le profil recherché s'est assoupli au fil du temps et il n'est plus déterminant d'être issu du monde économique et/ou du Conseil communal. Ouvert à toutes et tous, cette mission est principalement active en qualité de passerelle entre l'école et le monde professionnel.

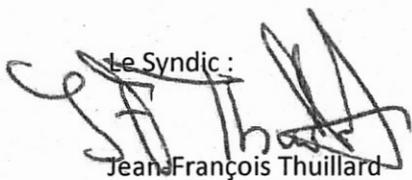
Dotées de compétences relationnelles, motivées par la formation et la transmission du savoir, les personnes intéressées peuvent s'adresser au Municipal des écoles qui reste à disposition pour tous renseignements complémentaires. Nous vous remercions d'avance de votre engagement au profit de nos enfants.

9. Parc éolien EolJorat Sud

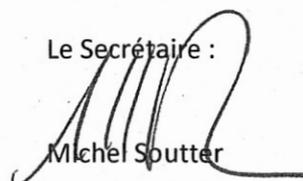
Le projet de parc éolien EolJorat Sud va de l'avant. Dans le cadre de la mise à l'enquête, la Ville de Lausanne et sa société SI-REN SA organisent une séance d'information publique le mercredi 19 juin 2024 à 19h, à la Grande salle de Vers-chez-les-Blancs, route du Jorat 70, Lausanne. Une délégation de la Municipalité sera présente.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :

Michel Soutter